

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Le Parc devrait voir le jour en 2014

Une « feuille de route » pour un développement durable et harmonieux du Golfe

Adoptée à l'occasion de la session budgétaire, la charte propose pour les 12 années à venir un projet de territoire qui engage les collectivités concernées dans une gestion maîtrisée et partagée du Golfe du Morbihan.

Cette « feuille de route », qui définit le champ d'application des orientations et actions du Syndicat mixte du Parc, s'articule selon 3 axes :

- Faire des patrimoines un atout pour le Golfe,
- Assurer un développement durable et solidaire du Golfe,
- Mettre l'homme au coeur du projet de territoire « Golfe du Morbihan ».

Pour y parvenir, le Syndicat mixte devra prendre en compte de nombreux enjeux d'aménagement. Parmi ces paramètres, on peut citer la gestion de la dynamique urbaine, la préservation de l'espace, des paysages et de la nature, l'organisation du développement touristique, ou encore l'articulation de l'ensemble des activités, qu'elles soient agricoles, touristiques, résidentielles ou encore commerciales.

La charte souligne par ailleurs que le Parc doit devenir un territoire de référence en matière d'innovation et d'expérimentation.